

Madame Barbara POMPILI Ministre de la Transition écologique et solidaire 246, boulevard Saint-Germain

75007 Paris

Epinal, le 22 février 2021,

Objet : Stratégie nationale des aires protégées et effectifs des Parcs Nationaux français

Madame la Ministre,

Le 18 janvier 2021, le gouvernement a précisé sa stratégie en faveur des aires protégées, affichant l'ambition du Président de la République de protéger 30% du territoire national et des espaces maritimes sous juridiction, dont un tiers sous protection forte.

Ainsi que l'indique le site du Ministère : « Les parcs nationaux français constituent les emblèmes de la volonté de protection de la nature. Ils ont pour objectifs principaux la protection de la biodiversité, la gestion du patrimoine culturel et l'accueil du public. »

Pourtant, si la surface des Parcs Nationaux croit effectivement par la création du Parc national des forêts, les moyens afférents restent en berne. Nous savons pourtant à quel point vous avez à cœur de défendre ces aires protégées pour vous être personnellement investie afin que la loi de finance permette l'apport de nouveaux effectifs lors de la création du parc.

Or, force est de constater que le PLF 2021 retient un redéploiement des moyens humains des parcs historiques vers le Parc national de la forêt.

Cette solution, déjà employée lors de la création du Parc des Calanques n'est clairement plus envisageable, sauf à s'inscrire, en toute connaissance de cause, en faux face aux objectifs affichés dans les plans nationaux.

Par ce courrier, EFA-CGC souhaite soutenir les alertes ci-jointes du porte-parole de la conférence des Présidents de parcs nationaux au Président de la République le 21 décembre 2019 et à celle de la Présidente du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise qui vous a été adressé le 12 janvier dernier. Comme eux, nous demandons la création effective de nouveaux postes pour le Parc national des forêts, sans grever les moyens déjà insuffisants des autres parcs nationaux.

L'Etat français se doit d'être en cohérence avec l'image de leader dans le domaine de l'environnement qu'il affiche tant au niveau national, européen, qu'international; les moyens attribués aux Parcs nationaux « emblèmes de la volonté nationale de protection de la nature » étant révélateurs de l'investissement national en faveur de la préservation de la biodiversité.

Espérant que les parcs nationaux, de même que les Aires Marines Protégées qui sont aussi dans une situation difficile, retrouveront des moyens à la hauteur des ambitions nationales affichées pour la biodiversité, je vous adresse, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

La Secrétaire Générale d'EFA-CGC.

Valérie BOYÉ

Courriel: permanence@efa-cgc.com